

février 2013

N° 221

Sommaire :

Page 1 : Édito

Pages 2 & 3 : les rythmes

Page 4 : grève du 12 février

Encart n°1 : lettre aux non syndiqués

Encart n°2 : bulletin de syndicalisation

Édito

Quatre cent euros !

Par an...

Depuis son arrivée rue de Grenelle, Peillon communique sur la refondation de l'école, la priorité au primaire. Lors de la rentrée 2012 alors que nous faisons le constat que rien n'avait changé, il répondait que cette rentrée n'était pas la sienne mais celle de son prédécesseur.

La prochaine sera bien la sienne. La rentrée 2013 sera ici et ailleurs pire que la rentrée 2012 : Sureffectifs, charge de travail, temps de travail, paperasse, in-jonction hiérarchique, absence de formation continue, LPC mainte-nu, aide personnalisée maintenue, remplacements, RASBID, base élèves... La liste est longue des changements attendus qui ne trouveront aucune traduction concrète.

Pourtant plusieurs rapports dres-saient un état des lieux de nos

conditions de travail qui appelait des mesures rapides.

En lieu et place de mesures concrètes un discours lénifiant : « Les enseignants sont des gens formidables et dévoués, ils vont accepter de travailler une demie journée sans contrepartie ». Une loi d'orientation qui s'écrit sans prendre la peine de consulter ces même enseignants.

Et finalement une « réforme » des rythmes scolaires qui ne satisfait personne tant elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Le discours paternaliste est remplacé par un air bien connu sur le corporatisme, l'immobilisme enseignant. La chasse aux enseignants est devenue depuis quelques années un sport national. Après une courte trêve voilà donc qu'elle reprend...

Aujourd'hui le ras le bol et la colère s'expriment partout : à Paris

le 22 janvier près de 90 % des enseignants étaient en grève, le 31 janvier la majorité des manifestants étaient des enseignants.

Alors entre le 31 janvier et le 12 février Peillon tente d'éteindre la colère qui gronde avec une prime de 400 euros ... par an ! Il en faudra plus Monsieur le Ministre.

Des négociations doivent être ouvertes au plus vite sur le temps et les conditions de travail des enseignants, les salaires, la loi d'orientation pour laquelle les enseignants doivent être consultés.

Le décret sur les rythmes doit être retiré et la réforme repoussée en 2014 pour prendre enfin le temps d'une réelle consultation avant une réécriture qui prenne en compte les revendications des professionnels et salariés que nous sommes.

F.Billod Morel

Est-ce vraiment la réforme dont les élèves ont besoin ? Est-ce vraiment la réforme que nous voulons ?

Travailler plus pour gagner moins ? Bel adage de ce gouvernement qui sous-traite l'école aux collectivités locales ...

Scolarisation dès 2 ans .

Une des annonces du nouveau gouvernement qui fait l'unanimité parents/enseignants, c'est bien le développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle et la reconnaissance des besoins spécifiques des « tout-petits ». Rien de bien nouveau si l'on se réfère à la situation qui prévalait dans les années 80/90 : 54% des « 2 ans » étaient scolarisés dans le Jura avant la grande régression accentuée par le gouvernement précédent. Ils sont 14 % cette année. Ce retour à l'école des « 2 ans » ne devrait poser aucun problème particulier quand on voit fonctionner au quotidien les sections de « tout-petits » et l'investissement des collègues. Alors pourquoi subordonner cette scolarisation à un projet d'accueil ?

Est-ce cela la rénovation de l'école ? Obliger des collègues à contractualiser demain ce qui fonctionne bien aujourd'hui ?

T. Gaffiot

Plus de maitres que de classes.

Porté depuis longtemps par le SNUipp, **le plus de maitres que de classes** devait déboucher sur une déconnexion temps élèves/enseignants pour permettre la diminution du temps de travail des enseignants et garder le même temps de classes pour les élèves. Il devait permettre de diversifier les modes d'organisation des apprentissages, de mettre en place un travail collaboratif, de croiser les regards sur les élèves, ... Bref de trouver de nouvelles manières d'organiser l'école et de nous permettre de mieux travailler pour mieux faire réussir les élèves. Dans la circulaire du ministère, il s'agit de se focaliser sur le traitement de la difficulté scolaire et sur l'acquisition des apprentissages fondamentaux.

C. Perbet

Les rythmes : retour à 4.5 jours de classe.

Les journées des enfants organisées par les communes (horaire scolaire/temps périscolaire) vont générer une offre éducative différente sur tout le territoire en fonction des moyens des communes.

Cette réforme est censée diminuer les inégalités creusées par l'école mais s'il convient de reconnaître la contribution des collectivités territoriales à l'éducation, l'État ne peut se défaire d'une part de ses responsabilités sur les collectivités locales. Nous exigeons un cadre de principes applicables à tous les enfants et adolescents, quels que soient leurs territoires de vie.

L'école est publique. Elle doit rester de la responsabilité pleine de l'État et ne pas être inféodée aux ressources des collectivités.

Un élève jurassien, où qu'il soit scolarisé, doit pouvoir bénéficier des mêmes possibilités intra et extrascolaire que tous les élèves français. Nous refusons la territorialisation de l'offre éducative. Seule la politique publique de l'état permettra d'assurer sur toutes les communes la qualité et la gratuité des temps périscolaires (projets, taux d'encadrement...)

M. Commy

400 euros par an ?!

40 euros par mois

donc 10 euros par mercredi

Et donc 3.33 euros de l'heure

De qui se moque t-on ?

Depuis 10 ans, nous avons perdu 13 % de notre pouvoir d'achat, depuis 3 ans la valeur du point d'indice est gelée et cela va continuer,

depuis 3 ans notre salaire net diminue au nom de l'alignement des cotisations retraite avec le privé

À partir de l'année prochaine, la perte correspondra à une journée de salaire.

Conditions de travail : il y a urgence !

Nos sommes 80 % à déclarer que nos conditions de travail sont mauvaises et 96 % à dire qu'elles se sont fortement dégradées ces dernières années : course après les programmes inadéquats, après le temps, après l'échec scolaire...

L'enquête victimisation « Debarbieux, Fotinos » (septembre 2012) sur le climat scolaire pointe le fort sentiment d'une perte de sens, de déchéance sociale et de mutation globale du métier.

Nous n'avons ni le temps (institutionnel), ni les moyens suffisant pour prévenir ou remédier aux difficultés des élèves (suppression des RASÉD, augmentation des ef-

fectifs, formation continue fan-tôme...). Un fort sentiment d'être empêché de faire un travail de qualité existe.

Alors cette réforme des rythmes va-t-elle changer quelque chose ?

Du temps libéré pour rencontrer les parents, se concerter, se former ?
NON

La reconnaissance du travail invisible ? NON

Une baisse du temps de travail ?
NON

La disparition de l'aide personnalisée ? NON

En lieu et place de ces revendications légitimes ? une augmentation de l'amplitude horaire ! Travail le mercredi matin et plusieurs mercre-

di après midi pour « gagner une 1/2 heure par jour » et l'aggravation des inégalités sur le territoire entre les élèves, les familles et les enseignants.

Nous n'acceptons plus de travailler dans de telles conditions.

Enseigner est un métier qui nécessite un fort investissement personnel en classe et hors la classe. Nous ne pouvons accepter de continuer de travailler mal et plus pour toujours gagner moins. Nous consacrons 43 h par semaine, en moyenne, à notre métier.

Alors ? Les enseignants : Faïnés ? Nantis ? Corporatistes ? Conservateurs ?

N. Pszola

Tu veux gagner plus ? Travaille plus !

Les négociations salariales sont au point mort. Déjà des collectivités ou des IEN sondent les enseignants !

Version soft : vous ne feriez pas un peu de périscolaire ?
Version hard : ben madame, j'ai pas les moyens d'embaucher, il faut que vous gardiez les élèves ½ heure, jusqu'à l'arrivée du bus ou des parents (bénévolement évident).

Je vais travailler où ?

Pas dans la classe : il faut des locaux pour accueillir les élèves qui resteront à l'école jusqu'à 16h30 et pendant la pause méridienne.

Si l'option choisie est l'allongement de la pause méridienne, dans quel état je vais récupérer les élèves à 15h30 ?

Je vais faire quoi tous les jours entre 11h30 ou 12 h et 14h30 ou 15h30 ?

Rentrer chez moi ? À condition de ne pas habiter trop loin.

Travailler en classe ? Ah non, il y a des élèves en périscolaire !

Qui décide ? j'aurai mon mot à dire ?

Nous ne l'avons pas eu jusque là. Les conseils d'école seront consultés. Dans les faits ce sont les élus qui vont décider et l'IA qui dira oui...

N. Pszola

27.5 par classe et 30.5 en maternelle.

C'est le nouveau seuil pour ne pas fermer de classe ce qui implique la multiplication de classe à 30 élèves et plus.

Depuis deux ans, le Dasen a modifié les seuils pour n'en avoir plus qu'un. La taille de l'école n'est plus prise en compte. Et ça n'a pas suffi, le dasen a relevé le seuil pour cette année alors que le ministre décrète la priorité au primaire et des créations de postes !

Comment mieux faire réussir tous les élèves et prendre en compte la difficulté scolaire dans ces conditions ! Plus d'élèves par classe, c'est plus de souffrance pour les élèves mais aussi pour les enseignants.

À cela, s'ajoute des contraintes purement matérielles : espace dans la classe, mobilier ...

**Si nous voulons que ça change,
imposons le changement.
La grève c'est maintenant !**



Grève le 12 février

contre le projet de loi PEILLON et le décret concernant les rythmes scolaires

Nous, enseignants,

Considérons que le projet de décret sur les rythmes scolaires et celui sur le temps de service des enseignants sont inacceptables.

Ils ne favorisent pas la réussite scolaire de tous les élèves, il n'améliore en rien les conditions d'apprentissage des élèves et risque d'aggraver les inégalités sur le territoire. Il ne remet pas en cause l'aide personnalisée responsable de la disparition des postes RASD et de journées surchargées. Ce projet dégrade nos conditions de travail et entraîne une nouvelle diminution de notre revenu imposée par le mercredi travaillé ;

De plus, ce projet fait dépendre nos emplois du temps (entrée, sortie et pause méridienne) de décisions prises par les collectivités locales. Ces collectivités pourraient même déterminer une partie de nos obligations de service à travers la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial (PT).

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'abandon immédiat du projet de décret sur les rythmes scolaires.

Concernant la loi d'orientation et de programmation, il ne comporte pas de réelle rupture avec les politiques éducatives précédentes (LPC, socle, contractualisation et territorialisation du service public d'Éducation).

À l'heure où vont s'ouvrir les discussions pour la carte scolaire de l'an prochain, la programmation budgétaire prévue pour les 5 ans à venir apparaît bien insuffisante pour couvrir les besoins tant les suppressions précédentes ont mis à mal l'École.

Les classes surchargées, le manque de remplaçants, l'absence de RASD, l'école maternelle maltraitée, les difficultés toujours grandissantes de la direction d'école... ça suffit ! Nous exigeons des mesures qui améliorent nos conditions de travail et non qui les dégradent, qui combattent les inégalités scolaires et permettent à tous les élèves d'apprendre : baisse des effectifs, réduction du temps de service, programmes adaptés, réimplantation et développement des RASD, formation continue sur le temps scolaire, scolarisation en maternelle dès deux ans dans de bonnes conditions...

D'autre part, enseignants du primaire, nous nous trouvons dans une situation de déclassement salarial qu'il est urgent de résorber. À ces inégalités s'ajoute celle d'un sous-salaire des femmes dans un métier féminisé à plus de 80 %.

Nous exigeons que s'ouvrent au plus vite des discussions pour repenser les carrières des enseignants des écoles. Nous revendiquons : la revalorisation du point d'indice (gelé depuis 3 ans) et son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes, l'intégration des primes dans le salaire sous forme indiciaire, l'abrogation du jour de carence.

C'est pourquoi, nous refusons cette « Refondation » de l'École et demandons l'abandon du décret sur les rythmes scolaires.